



## Décision 2025 - 73

### Marché n°2025F15 : Achat et livraison de chèques cadeaux dans le cadre de l'arbre de Noël de la Ville d'Auchel

**Le Maire,**

**Vu** les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°2 portant délégation de missions complémentaires du Conseil Municipal au Maire en date du 22 mai 2025,

**Vu** la délibération n°8 prise en date du 22 mai 2025 pour la constitution d'un groupement de commandes permanent entre la ville d'Auchel, le CCAS d'Auchel et la Résidence Autonomie Les Roses,

**Vu** le règlement portant organisation interne des procédures de passation des contrats de la commande publique de la ville d'Auchel, adopté par délibération n°10 du Conseil Municipal en date du 9 mars 2022,

**Considérant** que la proposition de la société **UP COOP**, pour l'achat de chèques cadeaux offerts au personnel communal dans le cadre de l'arbre de Noël, pour un montant total estimé à 23 637.60 € HT, a été jugée économiquement avantageuse,

**Décide** d'attribuer le marché, passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, relatif à l'achat et la livraison de chèques cadeaux dans le cadre de l'arbre de Noël de la ville d'Auchel à la société **UP COOP**, située 9/11 boulevard Louise Michel - 92230 GENNEVILLIERS, pour un montant maximum de 40 000 € HT,

**Informe** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité,

**Le Maire** de la ville d'Auchel et le comptable public assignataire d'Auchel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

*Certifiée exécutoire compte tenu de la  
Transmission en sous-préfecture et de  
la publication le : 14/11/2025*

Le Maire,

